

SEPTEMBRE 2021

Les nouvelles mobilités

ACCOMPAGNER LES
NOUVEAUX USAGES GRÂCE A
L'ASSURANCE





SOMMAIRE

- 3** Introduction
- 4** Les tendances qui transforment le marché de la mobilité
- 16** Nos solutions pour accompagner ces tendances
- 20** Conclusions
- 21** Annexes

INTRODUCTION



Certains utilisateurs optent pour un transfert de la propriété de la **voiture vers d'autres formes de mobilité plus douces**, telles que le vélo électrique ou la trottinette, ce qui fait émerger la nécessité de protéger ce nouveau type de véhicules

La **crise Covid-19 est venue confirmer et renforcer deux tendances qui dessinent résolument les contours de la mobilité de demain**

D'autres pour la **fin de la propriété au bénéfice de l'usage et des mobilités dites « partagées »**, qui nécessitent une protection non plus d'un bien en particulier mais de l'usage, et ce quel que soit le mode de transport utilisé



LES TENDANCES QUI TRANSFORMENT LE MARCHÉ DE LA MOBILITÉ

Essor des ventes de vélos, émergence de nouvelles mobilités...on vous dit tout sur le marché des mobilités douces en France et en Europe!



Report modal de la voiture vers des mobilités plus douces

Le vélo

Emballement des ventes de vélos et notamment de l'électrique, hausse des prix compte tenu d'une offre insuffisante, recrudescence des vols face au manque de stationnements sécurisés, ... : face à ces constats, les risques de pertes financières en cas d'accident ou de vol sont d'autant plus élevés.



Le vélo en France



2020 aura été une année hors norme pour le vélo en France. Avec plus de **3 milliards d'euros de chiffre d'affaires**, le marché français du cycle a bondi de **25 %** par rapport à 2019, soit **2 684 800 vélos vendus** (+ 1,7 %).

Cette croissance est largement portée par les **vélos électriques**, en volume comme en valeur, qui connaissent un engouement record. En volume, les vélos électriques représentent **19% du marché total**, soit **514 672 unités** (+29% par rapport à 2019). En valeur, ils s'accaparent **56% du marché**, soit **1 070 millions d'euros** (+58%). Ceci étonne moins lorsque l'on sait que les **prix moyens des vélos électriques sont en forte hausse** dans tous les segments et canaux de distribution, avec une large gamme de prix allant de **500€ à 10 000€**, et un **prix moyen de plus de 2000€** (+21% en un an).

Les **enseignes Multisports** dominent le marché total du vélo en volume.

Néanmoins, les amateurs de vélos électriques, à la recherche de **confort, d'autonomie et de robustesse**, et souvent **prêts à y mettre le prix**, sont plus enclins à se déplacer chez des détaillants spécialisés. Si bien que sur ce marché, **les détaillants sont en position dominante en valeur comme en volume**.

Compte tenu de la pénurie de vélos liée à la situation sanitaire, les **ventes de vélos sur internet** ont certes augmenté de 23% en volume, mais elles **peinent toujours à décoller**. L'impossibilité de tester son vélo et un prix d'achat élevé expliquent sans conteste le manque d'engouement pour ce canal. **Les ventes de pièces & accessoires sur internet ont par contre augmenté de 40%**, de manière assez logique : les montants dépensés sont souvent plus faibles, il n'est pas toujours nécessaire d'essayer avant d'acheter, et les pièces & accessoires sont généralement moins volumineux et donc moins contraignants à retourner en cas de retour ou d'échange.

En parallèle, le gouvernement a d'ores et déjà entrepris certaines mesures pour inciter et sécuriser cette pratique :

- Le « [coup de pouce vélo](#) » a permis à ceux qui le souhaitent de bénéficier de 50€ pour faire réparer leur vélo : un franc succès, avec près de 2 millions de réparations effectuées ;
- La [réduction d'impôt de 25%](#) pour les entreprises mettant à disposition de leurs salariés des flottes de vélos de fonction semble porter ses fruits, avec une [hausse record de 15% de la demande de VAE de fonction en 2020](#), et des projections de l'ordre de 3 à 400 000 vélos de fonction en France à l'horizon 2024-2025, soit un marché entre 800 millions et 1 milliard d'€ de loyers
- Le [programme Alvéole](#), porté par la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB), va permettre de [financer le déploiement de 30 000 places de stationnement vélo](#) au sein des pôles d'intermodalité, dans les établissements scolaires et universitaires, dans les logements sociaux ainsi qu'à proximité des établissements publics

Mais pour atteindre les objectifs de la loi d'Orientations des Mobilités Durables (loi LOM), à savoir, [tripler la part modale du vélo d'ici 2024](#) (de 3% à 9%), il va falloir redoubler d'efforts. La création d'un fonds vélo de [350 millions d'euros](#) va fortement y contribuer. Parmi les mesures phares, on retiendra notamment la [généralisation progressive du marquage des vélos et des stationnements sécurisés](#) pour lutter contre le vol. Le vol est en effet un des freins principaux à l'utilisation du vélo. On compte 1 vélo volé par minute en France, soit 1076 vélos volés chaque jour, soit 400 000 vols de vélos par an. Des chiffres qui n'ont rien de rassurant, surtout quand on sait que 50% des vols surviennent dans des lieux privés, et 60% en plein jour !

400 000

VOLS DE VÉLOS PAR AN

50%

DES VOLS ONT LIEU DANS
DES LIEUX PRIVÉS

60%

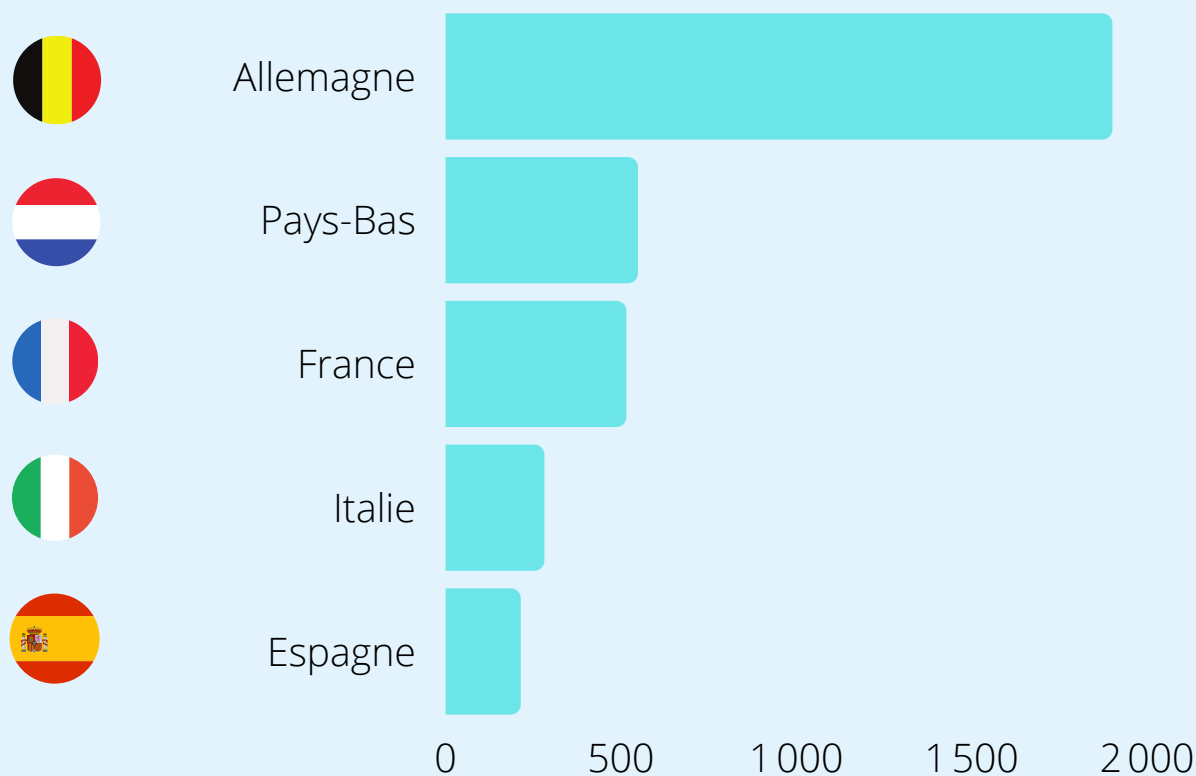
DES VOLS ONT LIEU EN
PLEIN JOUR

Le vélo en Europe



La crise Covid-19 a accéléré l'usage du vélo dans de nombreux pays en Europe où les ventes de vélos ont augmenté de 40% en 2020, soit **22 millions d'unités** et un chiffre d'affaires de **18,3 milliards d'euros**. Les ventes de vélos électriques ont crû encore plus rapidement, avec une hausse de **+52%**. C'est d'ailleurs l'Allemagne qui est la plus en avance sur le crédo de l'électrique, avec 1,9 millions d'unités vendues, suivie des **Pays-Bas** (547 000) puis de la **France** (514 000) qui se classe en 3e position.

Ventes de vélos électriques en Europe (en milliers d'unités)



Les engins de déplacement personnel

Trottinettes électriques, hoverboards, gyropodes, mono-roues,... Ces Engins de Déplacements Personnels Motorisés (EDPM), aussi appelés Nouveaux Véhicules Électriques Individuels (NVEI) connaissent, comme le vélo, un succès phénoménal.

Or ces nouvelles mobilités font aussi apparaître de nouveaux risques qui poussent de plus en plus de pays à en réglementer l'usage. Il devient désormais incontournable de consulter la réglementation en vigueur dans chaque pays avant de les utiliser, afin de se tenir informé des règles de circulation et des éventuelles obligations assurantielles afin de pouvoir y souscrire.



Les EDP en France



En 2020, le marché des EDP a connu une hausse de 7,1 % en valeur, pour atteindre 291,3 millions d'euros de chiffre d'affaires. Un marché encore timide certes si on le compare à celui du vélo, mais dont le potentiel ne doit pas être sous-estimé, dans la mesure où l'on compte déjà 1 635 000 unités vendues.

Sur ce marché également, l'électrique connaît un véritable boom (+29%), et la proportion d'électrique rattrape quasiment le mécanique.

Il faut néanmoins garder à l'esprit que le marché des EDP reste largement dominé par les trottinettes qui représentent à elles seules 89% en valeur et en volume : avec 640 000 unités vendues, la trottinette électrique assoit sa position de numéro 1 des ventes de mobilité urbaine électrique. En effet, on compte aujourd'hui plus de 2 millions d'utilisateurs de trottinettes électriques.

Un nombre qui ne fait que croître, et ce en grande partie grâce à la crise sanitaire.

27 % des Français déclarent en effet avoir modifié leurs modes de déplacements habituels et le recours aux EDPM pour se déplacer est envisagé par plus d'un Français sur 5. Une appétence très marquée parmi les jeunes 18-34 ans (72 %) et en milieu urbain.

La crise sanitaire aura également fait apparaître de nouveaux utilisateurs en quête de mobilités accessibles, en substitution ou en complément des transports en commun. Une évolution des pratiques qui se constate dans les gammes proposées, avec des prix allant de moins de 300€ à plus de 800€.

Néanmoins, ces nouveaux modes de déplacement bénéficient en France d'une réglementation bien particulière, qui reste encore bien trop souvent méconnue : d'après une étude menée par le Smart Mobility Lab, l'existence d'une nouvelle réglementation relative aux EDPM n'est connue que par près de 6 usagers sur 10, et 2/3 des accidents sont notamment dus à un non-respect de la réglementation.

Parmi les mesures phares : l'interdiction de rouler sur le trottoir, de rouler à 2 sur un engin et la limitation de vitesse à 25 km/h. Par ailleurs, si le vélo à assistance électrique échappe à la classification de véhicule terrestre à moteur (VTM) dans la mesure où l'assistance électrique est déclenchée par une action de pédalage, il n'en est pas de même des EDPM. En effet, ces engins étant autopropulsés, la Fédération Française de l'Assurance (FFA) a pris la décision de les soumettre à la même obligation d'assurance de responsabilité civile que les véhicules motorisés tels que les motos ou les voitures. Si ¾ des propriétaires d'EDPM se sont informés sur cette obligation, seuls 62% ont souscrit une assurance responsabilité civile, tandis que 51% ont souscrit une assurance pour leurs propres dommages (corporels ou matériels).

3/4

DES PROPRIÉTAIRES
D'EDPM SE SONT INFORMÉS
DE CETTE OBLIGATION

62%

ONT SOUSCRIT UNE
ASSURANCE
RESPONSABILITÉ CIVILE

51%

ONT SOUSCRIT UNE
ASSURANCE POUR LEURS
PROPRES DOMMAGES

Les EDPM en Europe



En Europe, la réglementation est encore assez hétérogène selon les pays. Beaucoup tendent toutefois vers un durcissement des règles, à l'instar de l'Allemagne, de l'Espagne, et des Pays-Bas, tandis que d'autres pays tels que la Grèce, la Croatie ou encore le Portugal considèrent que ces EDPM tombent dans la catégorie des vélos et que les mêmes règles et responsabilités s'appliquent. En raison des différentes approches et solutions juridiques proposées dans les différents pays, il semble assez difficile dans un futur proche de réussir à les combiner pour trouver un terrain d'entente et aboutir ainsi à une approche commune.

Fin de la propriété au bénéfice des mobilités partagées

L'usage des mobilités en location

Si la location de voiture est un terrain de jeu globalement connu, il n'en est pas nécessairement de même des autres mobilités en location, notamment en libre-service.

Pourtant, leur usage est de plus en plus plébiscité, tant pour des raisons de praticité que pour des raisons environnementales.

Garantir à ces usagers une tranquillité d'esprit lors de leur utilisation devient indispensable.

Inclure des assurances dans le prix de la location ou dans des cartes bancaires est un des moyens d'y parvenir.



D'après l'Observatoire des mobilités partagées et de la multimodalité, en 2019, un [utilisateur régulier de véhicules partagés sur deux \(49%\)](#) considérait qu'il aurait un [usage plus fréquent des véhicules en location](#) dans les prochaines années.

Si ces prévisions se sont bien confirmées, la crise sanitaire a fortement contribué à amplifier le recours à ce type de mobilités. En effet, les [services de mobilités partagées en France](#) ont enregistré [8,4 millions de trajets](#) en juin dernier, la meilleure performance de l'année. Une [reprise captée par les trottinettes et vélos en free floating](#), qui croissent d'environ [50%](#).

Or lors de l'utilisation de ces nouvelles mobilités, les usagers sont souvent [insuffisamment couverts](#), chose qu'ils ignorent ! Par exemple, seuls [2 utilisateurs sur 10 ont déjà vérifié s'ils étaient ou non couverts](#) par une assurance au moment de la location d'une trottinette électrique.

Car si les assurances incluses dans les cartes bancaires Premium comprennent parfois des assurances dites « [rachat de franchise pour les véhicules en location](#) », à savoir le remboursement de la somme restant à la charge du locataire [en cas de dommages matériels au véhicule loué](#), ces dernières se cantonnent souvent aux voitures de location, et font fi des nouvelles mobilités en location telles que les vélos, trottinettes, scooters etc.

Enfin, en ce qui concerne les [dommages causés à un tiers](#) lors d'un accident impliquant le véhicule loué, les garanties Responsabilité civile sont souvent incluses d'office dans les contrats de location de voiture, couverte par les contrats multirisques habitation pour les véhicules non motorisés, et pour les EDPM, l'assurance en France étant obligatoire, il revient normalement au [propriétaire de la flotte](#), donc au loueur, d'y souscrire et de l'inclure à la location. Pour éviter toute mauvaise surprise, mieux vaut [vérifier les garanties associées à chaque location](#) ou [s'assurer d'être couvert par ailleurs!](#)

Le Forfait Mobilités Durables

Au-delà de la crise Covid, c'est aussi par la loi LOM (loi d'Orientations des Mobilités Durables) que l'usage des mobilités partagées est encouragé. Cette dernière met à disposition des entreprises et de leurs salariés un nouveau dispositif : le Forfait Mobilités Durables (FMD).

Associer des assurances aux modes de transport éligibles au FMD peut s'avérer être une bonne solution pour rassurer à la fois entreprises et salariés dans l'usage de ces transports alternatifs.

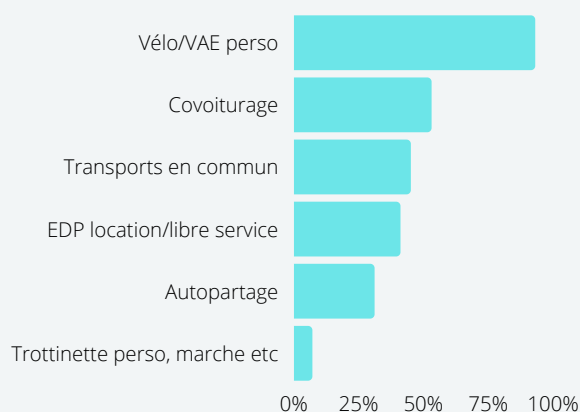
Le FMD permet aux salariés de bénéficier d'un budget flexible de 500€ exonérés de charges pour l'entreprise et d'impôts pour le salarié, à utiliser comme bon leur semble : achat d'un vélo (ou d'une trottinette à partir de 2022), utilisation des services de mobilités partagées tels que les vélos, voitures ou trottinettes en libre service, covoiturage, transport en commun (tickets unitaires), frais de carburant...

L'adoption du dispositif est encore timide, mais gagne du terrain. A ce jour, 20% des organisations l'ont déployé, dont 73% appartenant au secteur privé.

L'un des freins à sa mise en œuvre, au-delà du budget, réside certainement dans l'appréhension de difficultés dans la collecte des preuves. Il existe pourtant plusieurs solutions de gestion pensées pour leur alléger ce fardeau administratif. Skipr/ALD, Swile, Edenred, Betterway, Worklife ou encore Search Mobility se sont positionnés sur ce créneau.

Ils proposent ainsi différentes fonctionnalités au service de l'entreprise et de ses salariés : outils de pilotage et de gestion des justificatifs pour les entreprises, application pour géolocaliser les modes de transport éligibles à proximité (app MaaS) et/ ou carte de paiement dédiée aux dépenses de mobilité pour les salariés.

Parmi les modes de mobilité les plus plébiscités par les organisations privées, on retrouve en premier lieu le vélo/VAE personnel, suivi du covoiturage et des transports en commun (tickets unitaires). Les services de mobilité partagée arrivent quant à eux en 4e place. Une position en bout de file qui laisse percevoir encore une certaine réticence de la part des entreprises qui continuent de voir ces nouveaux EDP d'un œil mitigé, et qui pourraient être rassurées par des assurances.



NOS SOLUTIONS POUR ACCOMPAGNER CES TENDANCES

Notre gamme produit a été pensée pour accompagner au mieux ces nouvelles tendances du marché de la mobilité.



Report modal de la voiture vers des mobilités plus douces

Comme évoqué plus haut dans ce papier, une **protection contre la casse et le vol** des vélos et autres moyens de mobilité douce tels que les trottinettes est nécessaire compte tenu de la **valeur de ces engins** et des **risques d'accident et de vol liés à leur usage**. Nous proposons à nos **clients distributeurs commercialisant ce type de véhicules** (en achat ou location, y compris pour les flottes) d'inclure nos assurances contre la casse et le vol en marque blanche, pour **renforcer leur proposition de valeur** et **augmenter ainsi leur taux de transformation**.

Notre produit Casse Vol



" Quel bonheur de pouvoir aller au travail à vélo ! Par contre, j'ai vite déchanté quand je suis revenu le soir et que mon vélo avait disparu malgré l'antivol ! "

- Rassurez vos clients/salariés lors de l'utilisation de leur vélo en leur offrant une **protection en cas de casse ou de vol**
- Un **produit hyper couvrant** : casse illimitée, prêt de guidon, couverture 7j/7 & 24h/24, taxi joker en cas de pépin
- Un **parcours client digital**, avec une **indemnisation rapide**

En cas de besoin, nous sommes également en mesure de vous proposer des garanties plus traditionnelles de type Individuelle accident et Responsabilité Civile en complément.

Fin de la propriété au bénéfice des mobilités partagées

Pour garantir aux utilisateurs de mobilités partagées / en location une **tranquillité d'esprit** lors de leurs trajets, nous avons développé deux **produits "multi-mobilité"**, dont le contenu des garanties varie en fonction du canal de distribution :

- Une solution destinée aux **banques et néo-banques**, à inclure dans les **packages assurantiels** associés à des cartes bancaires
- Une solution destinée aux **acteurs du Forfait Mobilités Durables et/ou du MaaS**

Notre produit Multi-Mobilité (version Carte Bancaire)



J'ai loué une trottinette et j'ai eu un accident... j'ignore si je suis couvert par une assurance, et ce qui restera à ma charge in fine !

- Offrez à vos clients la tranquillité d'esprit avec une assurance qui couvre leurs usages pour **tous les modes de transport en location** (vélo, trottinette, moto, autopartage,...), **et ce partout dans l'UE**
- Un produit complet et adapté aux besoins client, conçu pour **éviter les doublons en assurance**
- **Aucune démarche à la souscription** et un parcours de déclaration de sinistres digital avec une **indemnisation rapide**

Notre produit Multi-Mobilité (version Forfait Mobilités Durables)



J'ai opté pour le Forfait Mobilités Durables et j'utilise au quotidien divers modes de transport, par contre en cas de pépin je ne sais pas si je serai assuré...

- Offrez à vos clients salariés une **couverture adaptée aux différents modes de transport utilisés** dans le cadre du FMD
- **Eviter les mauvaises surprises financières** en cas de casse/vol ou **profitez d'un trajet alternatif** pour être toujours à l'heure à un RDV en cas d'imprévu
- **Aucune démarche à la souscription** et un parcours de déclaration de sinistres digital avec une **indemnisation rapide**

CONCLUSIONS

Le marché des mobilités douces évolue. Protéger les utilisateurs et [leur proposer des couvertures adaptées à ces nouveaux usages](#) est un must-have.

Que vous soyez e-commerçants, détaillants spécialisés, leaser, gestionnaire de flottes, une banque, acteurs du Forfait Mobilités Durables et/ou du MaaS, Moonshot Insurance conçoit des solutions adaptées aux besoins de vos clients, [facilement déployables grâce une intégration en marque blanche à vos parcours digitaux via nos APIs](#).

Pour en savoir plus sur nos produits, n'hésitez pas à [prendre RDV avec nous ici](#).



Amanda Crozet
Senior Sales Executive



Nicolas Serceau
Chief Marketing Officer



Orlane Schneider
Mobility Project Manager



ANNEXES

SOURCES :

- BFM TV
- EKODEV
- FP2M
- OBSERVATOIRE DES MOBILITES PARTAGEES ET DE LA MULTI-MODALITE
- SMART MOBILITY LAB
- UNION SPORT & CYCLE
- VELOPERDU
- VIA ID